

Le supporter dans tous ses états

Conduite Organisation détente Ensemble

Le
c.o.d.e.
du supporter

Édition nationale 2018

Une réalisation



Les Experts du c.o.d.e.



MINISTÈRE DES SPORTS Définir les grands objectifs de la politique nationale du sport (et notamment en matière de supportérisme), en fixer le cadre juridique (telle que la loi n° 2016-564 du 10 mai 2016 renforçant le dialogue avec les supporters et la lutte contre le hooliganisme), et veiller au respect de l'intérêt général, telles sont les actions du ministère. www.sports.gouv.fr



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASKETBALL (FFBB) La FFBB applique depuis plus de 20 ans une politique citoyenne autour des valeurs : Intégration, Solidarité, Fair-play. Elle développe la pratique du basket-ball depuis le milieu scolaire jusqu'à la haute compétition. Avec l'aide de ses 660 000 licencié(e)s, 4 200 clubs et ses millions de supporters, la FFBB entend montrer que le basket-ball, plus qu'un jeu, est une "École du bien vivre ensemble". www.ffbb.com



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL (FFF) Avec plus de 5 millions de pratiquants dont 2,2 millions de licencié(e)s, la FFF est la première fédération sportive du pays. Au-delà de l'organisation et de la gestion du football amateur et des équipes de France, la FFF a pour ambition de faire rayonner le football français. Son action, relayée par plus de 350 000 bénévoles et des millions de supporters, permet de faire vivre le football à toutes et tous dans les meilleures conditions. www.fff.fr



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL (FFHandball) Créée en 1941 à une époque où le Handball se jouait à onze sur un terrain de football, la FFHandball compte aujourd'hui plus de 500 000 licencié(e)s et de multiples offres de pratique, allant du plus petit au plus grand, en passant par des pratiques fitness ou sur sable. Avec l'organisation du championnat du Monde masculin en France en 2017, la sortie de terre de la Maison du Handball en 2018 et, la même année, l'organisation du championnat d'Europe féminin, la Fédération est d'ores et déjà lancée dans une période qui va incontestablement marquer son Histoire. www.ff-handball.org



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RUGBY (FFR) Près de 400 000 licencié(e)s s'adonnent à la pratique du rugby sous toutes ses formes, à XV, à 7, à 5, Beach Rugby. Cette pratique est organisée, développée et encadrée par la FFR qui accompagne le développement de 1 766 clubs à travers le pays, forme plus de 16 000 éducateurs, organise 38 niveaux de compétition et fait émerger l'élite sportive des 11 équipes de France. www.ffe.fr



LIGUE NATIONALE DE RUGBY (LNR) Elle est l'instance d'organisation, de contrôle, de développement, de gestion, de promotion du rugby professionnel, d'aide et de conseil aux clubs. Dans ce cadre, elle organise, gère et régleme les compétitions nationales professionnelles, tant sur le plan sportif que sur le plan financier (championnats de France RUGBY TOP 14 et PRO D2), assure la promotion et le développement du secteur professionnel des clubs de rugby français, et le représente dans la gestion des coupes d'Europe. www.lnr.fr



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOLLEY (FF VOLLEY) Elle organise, développe et contrôle la pratique de quatre disciplines olympiques : Volley-Ball, Beach Volley, Volley assis (paralympique), Volley sourd (paralympique), en France dans le respect de l'éthique, la solidarité et la convivialité. Elle organise les compétitions Internationales (matches des équipes de France) et les compétitions nationales (championnats, coupes de France) dans toutes les catégories d'âge. www.ffvb.org



UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE (UNSS) Fédération sportive de l'Éducation Nationale pour les collèges et les lycées, l'UNSS présente par son statut associatif et son caractère de service public une dualité qui fait son originalité et sa force au sein de l'école et du milieu sportif français et international. Avec plus de 1,1 million de licencié(e)s, 9 500 associations sportives d'établissements scolaires, 33 000 enseignants, l'UNSS est la 2ème fédération sportive de France. www.unss.org

En partenariat avec :





Explorer l'univers des supporters, telle est l'ambition du "c.o.d.e. du supporter". Une démarche qui s'inscrit en parfaite symbiose avec le mouvement actuel soutenu par le ministère des sports qui vise à mieux reconnaître les supporters comme de véritables acteurs du sport. Un mouvement qui vise aussi à développer avec les supporters une culture d'écoute, de dialogue constructif et d'accueil. La réussite de la démarche suppose l'implication de l'ensemble des acteurs concernés. Le ministère des sports veillera, dans le cadre de l'Instance

Nationale du Supportérisme, à ce que ce nouveau souffle français reste bel et bien une réalité. Les supporters ont leur part dans la réussite, au sens large, d'une manifestation sportive. À ce titre, la France organisera jusqu'en 2024 plusieurs grands événements, avec pour point d'orgue les Jeux Olympiques et Paralympiques. Dans cette perspective, je souhaite que l'accueil des supporters étrangers puisse être le plus exemplaire possible et reflète le plus fidèlement notre art de vivre. Les initiatives pour changer en profondeur le visage du supportérisme français sont déjà en marche. Il n'y a qu'à lire "Le c.o.d.e. du supporter" pour s'en convaincre.

Laura Flessel, ministre des Sports



en 1 clin d'œil :

LES 4 c.o.d.e.

- Conduite** p. 4
- Organisation** p. 8
- détente** p. 12
- Ensemble** p. 16

AUTRES RUBRIQUES

- Rencontre avec...** p. 15
- Cahier spécial** p. 20
- Glossaire à quelque chose** p. 23
- Les 10 JE** p. 24

OÙ TROUVER LE GUIDE ?

Digital :

- collectionlecode.fr/supporter
- LaCODeattitude

Terrain : les Experts, les matchs de l'Equipe de France, les matchs des championnats professionnels et amateurs, les associations de supporters, les tournois de jeunes, les magasins de sport,...

Autres guides disponibles dans la collection sport



Découvrez nos collections : Nature, Sport, Métiers et Société sur www.collectionlecode.fr



Directeur de la publication : Frédéric Pinaud
Pilotage & rédaction : David Brinquin (Direction des sports-Ministère chargé des sports), Alexandre Viel
Photos et textes : Fédération Française de Basket Ball, Fédération Française de Football, Fédération Française de Handball, Fédération Française de Rugby, Ligue Nationale de Rugby, Ministère des sports, UNSS, Fédération Française de Volley, Fédération Française des Supporters de Rugby, UNCSB-Fans Basket France, On Est Tous Supporters, 8^{ème} compagnie, le Club des supporters, Nicolas Hourcade, Wikipédia, Shutterstock, x.
Conception graphique : Pierre Brillot

Communication digitale : Thibault Tressieres
Impression : Covision **Diffusion :** nationale
Dépôt légal : à parution

La reproduction, même partielle, des articles et illustrations publiés sans autorisation de l'éditeur constitue une contrefaçon. Le c.o.d.e. n'est pas responsable des articles et photos qui lui sont communiqués. Ces éléments sont publiés sous la responsabilité des partenaires et annonceurs.





Être supporter

Aujourd'hui être supporter c'est avant tout un état d'esprit : ouverture aux autres cultures, curiosité, tolérance ; et une fierté, celle de porter ces valeurs !
Au final, supporter, c'est...

adopter une attitude et un langage communs qui n'ont pas de frontières, universels, et accessibles à tous.

participer à un sport collectif et/ou individuel.

vivre avec des amis, en famille, à l'école, à la maison, au sein de votre bar fétiche, au bord d'un terrain, et même devant sa télévision ou son téléphone !

vibrer seul, à deux, à dix, avec des milliers ou des millions d'autres personnes...

soutenir son équipe ou son sportif dans les moments difficiles.

respecter tous les acteurs du champ sportif : adversaires, arbitres, supporters de l'équipe adverse, dirigeants, entraîneurs, éducateurs, officiels (tables de marques, chronomètres, etc.).

L'attribution des JO 2024 à Paris a montré que le supportérisme pouvait aussi se développer autour d'un projet olympique !



refuser toute violence et toute discrimination.

être responsable en respectant les règles de sécurité des lieux et l'accès aux enceintes.

Être supporter, n'est-ce pas au final une affaire de relation, voire même de lien filial, entre une équipe/un sportif et soi-même ? Chacun a donc besoin de l'autre pour avancer et réaliser ce projet commun qui consiste à procurer des sensations et des émotions que le sport sait si bien apporter..

**Nous
sommes tous
supporters !**





Créer son association de supporters.

Vous souhaitez être les acteurs positifs de l'ambiance de votre enceinte sportive et mettre tout en action pour soutenir votre ou vos équipes de club ? Vous voulez, dans le cadre de la charte du fair-play des clubs sportifs ou des organisations de supporters, donner une superbe dimension à votre club et entrer dans une démarche de convivialité avec les autres clubs du championnat ?

Voici donc quelques conseils pour vous accompagner dans votre démarche de création...

- ▶ Le plus important est de se trouver un groupe qui souhaite partager la même ambition, la même motivation : supporter avec entrain son équipe !
- ▶ Avoir l'aval de votre club sportif ; c'est très important pour la bonne intégration de votre club de supporters dans les animations futures de l'enceinte sportive et dans la mise en place de votre structure officielle.
- ▶ Organiser une réunion avec le groupe dans un cadre convivial pour :
 - lister en détail toutes les tâches liées au bon fonctionnement de l'association ;
 - définir les rôles de chacun en fonction de ses compétences, de ses souhaits et des tâches définies ci-dessus.
- ▶ Nommer officiellement : un président, un secrétaire pour les papiers et la communication, un trésorier et s'entourer de quelques volontaires pour donner un coup de main le cas échéant (cela peut être bien utile !).
- ▶ Il faudra enfin définir des statuts et un règlement intérieur à votre groupe auquel vous allez donner un nom ! Vous pourrez pour cela vous faire assister d'une fédération ou association nationale qui pourra vous fournir des modèles-type et des conseils.

Tous ensemble, tous responsables

Comme l'ensemble des autres acteurs sportifs, les supporters sont tenus au respect des règles nécessaires au bon déroulé des épreuves et à la bonne ambiance dans et autour de l'enceinte sportive.

En cas de comportement contraire aux valeurs du supportérisme, les supporters s'exposent à une réponse notamment sur le plan pénal. Selon l'adage bien connu : "Nul n'est censé ignorer la loi". Mais que dit justement la loi en cas de comportements déviant ?

Pour connaître ce que risque un supporter ou un groupement de supporters en cas de comportement déviant, nous vous conseillons de vous référer à la fiche n°7 du guide juridique 2015 sur la prévention et la lutte contre les incivilités, les violences et les discriminations dans le sport édité par le ministère des sports. Vous y trouverez une présentation détaillée de l'ensemble des dispositifs administratifs et judiciaires.

L'arbitre, agent de service public

Les supporters sont également tenus de respecter les arbitres et leurs décisions. Les arbitres bénéficient d'une protection juridique renforcée depuis 2006. Par la loi n°2006-1294 du 23 octobre 2006 portant diverses dispositions relatives aux arbitres, les arbitres et juges sont considérés comme chargés d'une mission de service public... Ils exercent ainsi leur mission arbitrale en toute indépendance et impartialité.

Haro sur la vente à la sauvette !

La revente sans autorisation de titres d'accès à une manifestation sportive peut vous coûter cher depuis la loi n° 2012-348 du 12 mars 2012 tendant à faciliter l'organisation des manifestations sportives et culturelles. Cette pratique constitue une infraction pénale au sens de l'article 313-6-2 du code pénal. Il peut vous en coûter, dans certains cas, jusqu'à 30 000 € d'amende !



A partir du 1^{er} trimestre 2018, une nouvelle version du guide sera disponible et accompagnée d'un petit guide juridique pour vous familiariser avec le cadre juridique en matière de supportérisme.

+INFO

[sports.gouv.fr/
IMG/pdf/guidejuridique.pdf](https://sports.gouv.fr/IMG/pdf/guidejuridique.pdf)



Depuis 2016, un véritable statut pour les supporters

Le supporter n'a plus vocation à rester sur "le banc de touche". Il est désormais considéré comme un acteur sportif à part entière par l'ensemble des autres acteurs sportifs.

La loi n°2016-564 du 10 mai 2016 permet aux supporters d'acquiescer un véritable statut. Comment ? En veillant à ce qu'un meilleur équilibre entre prévention (accueil, écoute, dialogue) et répression (en cas de débordements) puisse être trouvé. Jusqu'ici, en France, le curseur était essentiellement axé sur la dimension répressive grâce à un important arsenal administratif et judiciaire (toujours d'actualité en 2018).

Le nouveau statut du supporter français, qui se met progressivement en place, est également en phase avec les engagements européens de la France à travers la convention du Conseil de l'Europe "sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives".

Signée à Saint-Denis au Stade de France le 3 juillet 2016, elle est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2017.

Quels sont les éléments-clés de ce nouveau statut ?

La loi n°2016-564 du 10 mai 2016 consacre juridiquement les points suivants :

- ▶ la reconnaissance des supporters comme des acteurs du sport à part entière à partir du moment où ils défendent l'éthique sportive ;
- ▶ la création d'une Instance Nationale du Supportérisme (INS), regroupant l'ensemble des parties prenantes. Elle est chargée d'émettre notamment des avis sur toute question concernant les supporters. Elle a été installée le 8 mars 2017 ;
- ▶ la mise en place progressive d'officiers de liaison (référénts supporters) chargés d'instaurer un véritable dialogue entre les supporters et l'ensemble des autres acteurs au niveau local ;
- ▶ la mise en place d'un label de reconnaissance (via un agrément ministériel) pour les associations de supporters qui en font la demande. Ce label permettra, à terme, aux associations de bénéficier d'avantages.



Les associations nationales des supporters...

Une fois l'association de supporters créée, il est tout à fait envisageable d'adhérer à l'association nationale des supporters de son sport. Cette adhésion a pour objectif de procurer de nombreux avantages pour tous les supporters...

- ▶ Vous appartierez à une structure nationale agréée et reconnue, regroupant les clubs de supporters autour d'une Charte du Fair-play.
- ▶ Vous disposerez d'outils et de conseils dans la gestion de votre association.
- ▶ Vous maintiendrez un esprit convivial dans l'enceinte sportive, sur tous les terrains et entre clubs de supporters.
- ▶ Vous connaîtrez les structures des autres clubs de supporters.
- ▶ Vous serez au cœur des échanges entre clubs dans un cadre de fraternité, de lien social, et de découverte d'autres cultures.
- ▶ Vous recevrez toute l'actualité de l'association nationale.
- ▶ Vous bénéficierez des possibilités d'achats groupés offertes par ces organisations.
- ▶ Vous pourrez transmettre vos doléances aux instances nationales.
- ▶ Vous bénéficierez de l'expérience des autres clubs en cas de problème ou de conflit.
- ▶ Vous serez en mesure d'organiser les rencontres avec tous les acteurs (arbitres, fédération, managers...).
- ▶ Vous serez ambassadeur de votre association nationale pour renseigner les supporters sur : les règlements d'arbitrage, les structures des instances, les réglementations dans l'enceinte sportive, les obligations des associations, toutes les décisions de la plateforme "Instance Nationale du Supportérisme" au ministère des Sports...



Les acteurs du sport : comprendre qui fait quoi en 2 pages !

Le ministère des Sports : garant de notre sport !

Définir les grands objectifs de la politique nationale du sport (notamment en matière de supportérisme), en fixer le cadre juridique (telle que la loi n° 2016-564 du 10 mai 2016), et veiller au respect de l'intérêt général, telles sont les actions du ministère.

La politique sportive nationale se structure plus globalement autour de quatre domaines d'action :

- ▶ le développement du sport pour tous, en particulier en direction des publics les plus éloignés de la pratique sportive ;
 - ▶ l'organisation du sport de haut niveau et son rayonnement européen et mondial ;
 - ▶ la défense de l'éthique sportive et la promotion des valeurs du sport vers et avec l'ensemble des acteurs du sport ;
 - ▶ la promotion des métiers du sport et le développement de l'emploi sportif ;
- Sans oublier la dimension éducative et sociale de la pratique sportive, ou encore :
- le sport comme facteur de santé et de bien-être,
 - l'unité entre les diverses formes d'activités sportives,
 - la solidarité entre sport professionnel et sport amateur.

Les fédérations scolaires et universitaires,

comme l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), et les fédérations pour les personnes en situation de handicap, permettent à des publics spécifiques de pratiquer différents sports.

Les fédérations sportives : organisatrices des pratiques !

Régies par la loi de 1901, il s'agit de regroupements d'associations sportives, dont l'objet est de rassembler les groupements sportifs dans le but de promouvoir et d'organiser la pratique sportive, à travers notamment les compétitions.

Il existe plusieurs types de fédérations :

- ▶ Les fédérations unisports organisent la pratique d'une seule discipline (par exemple la Fédération Française de Handball). Elles sont qualifiées "d'olympiques" si leur(s) discipline(s) figure(nt) au programme des Jeux



Olympiques (basketball par exemple). Sinon, elles sont considérées comme non olympique (c'est le cas de la danse).

- ▶ Les fédérations "affinitaires" visent en priorité une pratique omnisports, multi-activités, selon des affinités diverses centrées sur l'être humain dans sa globalité (par exemple : l'Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique - UFOLEP).
- ▶ Les fédérations peuvent être agréées par le ministère : la loi reconnaît alors leur participation à une mission de service public. Elles sont chargées d'organiser et de promouvoir la pratique de leurs disciplines.

Les ligues sportives : en route pour la compétition !

Les ligues sportives sont des regroupements de plusieurs associations, ou clubs de sport amateurs ou professionnels, qui s'affrontent au sein d'une compétition commune.

Certaines peuvent être régionales, comme les ligues de football qui organisent les championnats amateurs et dépendent de leur fédération. D'autres, les ligues professionnelles, sont chargées d'organiser spécifiquement les compétitions de clubs professionnels.

Les clubs amateurs ou professionnels : éducation, pratique, spectacle et lien social !

Les clubs sportifs sont des infrastructures encadrant les sportifs. Ils sont composés d'un encadrement sportif tels que des entraîneurs, des médecins, kinésithérapeutes, préparateurs physiques, psychologues du sport, en plus des sportifs eux-mêmes.

Les clubs promeuvent un sport en particulier (rugby...), une famille de sports (athlétisme, cyclisme...) ou encore une diversité de sports (club omnisports). Lieu de vie et de pratique, le club est la porte d'entrée pour accéder à la compétition, quel que soit son niveau, ses qualités et ses motivations, ou simplement à une pratique sportive conviviale et partagée.



Une petite histoire des supporters français

En reconnaissant les supporters comme un acteur du sport, la loi du 10 mai 2016 entérine l'évolution du rôle et de l'image des supporters.

Au XIX^{ème} siècle, les promoteurs du sport insistent sur les bienfaits de la pratique sportive pour la santé physique et morale. Les spectateurs sont alors perçus comme une menace du fait de leur chauvinisme et de l'argent qu'ils font entrer dans le sport. Malgré ces réticences des élites, les disciplines sportives sont rapidement devenues des spectacles populaires.

Dès les années 1920, des associations de supporters se développent. Leur objectif n'est pas d'animer les gradins mais de rassembler la communauté des supporters, de renforcer leurs liens avec les joueurs et les dirigeants et d'aider le club. Si la composition des publics sportifs connaît des évolutions entre les années 1920 et 1970, ceux-ci se caractérisent en France par une expression modérée de leur préférence pour une équipe ou un sportif, sauf en quelques grandes occasions (finale de coupe en football, de championnat en rugby, étapes de montagne du Tour de France...). Habillés en dimanche, avec quelques insignes discrets de leur club, les spectateurs se manifestent en fonction des péripéties de la compétition.

A partir des années 1970-1980, la physionomie des gradins évolue, d'abord au football puis dans les autres sports, du fait de transformations internes au sport (de plus en plus télévisé, international et professionnel) et sociétales (essor de la jeunesse, urbanisation...). Les tenues, écharpes, drapeaux et banderoles aux couleurs des clubs se répandent. Les supporters les plus fervents se rassemblent dans un secteur et reprennent des chants en chœur. De nouvelles formes d'associations, centrées sur l'animation des tribunes, apparaissent. Les déplacements à l'extérieur se font plus fréquents.

Si ces années sont marquées par des violences, elles se caractérisent aussi par une intensification de l'ambiance au point que les supporters sont désormais considérés comme un soutien indispensable. Fortes de cette reconnaissance, de nombreuses associations de supporters souhaitent jouer un rôle plus actif dans la vie de leur club et de leur sport tout en véhiculant une image positive et responsable afin de dépasser les stéréotypes dépréciatifs qui s'attachent parfois à elles du fait des débordements d'une minorité.

Les Français aiment le sport !

47 millions

de Français pratiquent régulièrement un sport

65%

de la population (+18 ans) pratique une activité physique au moins une fois par semaine

16 millions

de licences sportives fédérales

1,42

milliards

de dépenses annuelles (en euros), des ménages, en vêtements de sport

718

milliards d'euros en droits télé

230000

emplois dans les activités du sport

2016

année record pour le nombre de championnats du Monde/Europe organisés en France : 11

329000

équipements sportifs recensés

15000

heures de diffusion des programmes sportifs sur l'ensemble des grilles télé

7000

athlètes de haut niveau

162

centres pour la formation des sportifs professionnels



Football

14 : nombre de participation de l'Equipe de France en phase finale de Coupe du Monde (suite à sa qualification directe pour le Mondial Russie 2018)



Rugby

Union Bordeaux Bègles (UBB) 1^{er} public d'Europe avec près de 23 000 spectateurs en moyenne par match !



Basket

292 092 : nombre de spectateurs accueillis en France pour l'EuroBasket 2015



Handball

196 337 : nombre de licences féminines au 30 juin 2016



Volley-ball

3^{ème} sport collectif universitaire 141 735 licenciés



▲ *Supporters : pas peu fier, connecté, enthousiaste, fatigué mais heureux...*

▼ *Supporters désespérés*

Testez votre culture !

Le c.o.d.e. vous a préparé quelques questions de culture générale. A vos méninges !

En quelle année le drapeau français a connu sa forme définitive ?

Le 15 février 1794 (27 pluviôse an II), la Convention Nationale décrète que le pavillon national "sera formé des trois couleurs nationales, disposées en bandes verticalement, de manière que le bleu soit

attaché à la gaule du pavillon, le blanc au milieu et le rouge flottant dans les airs".

Ils sont à membrane, à roulette, ou à ultrason, ce sont... ?

... les sifflets ! Il faut savoir qu'à l'origine les arbitres indiquaient leur décision en agitant un mouchoir blanc.

Quelle est la vitesse moyenne d'une Ola ?

12 mètres par seconde. Elle part généralement en sens horaire, et une douzaine de personnes en moyenne sont nécessaires pour la lancer !

Quel hymne aime-t-on reprendre le plus en cœur ?

La Marseillaise évidemment ... Selon une légende urbaine, des chercheurs ayant comparé six hymnes nationaux sur la base d'une trentaine de variables (effort vocal requis, longueur des strophes, vocabulaire, etc.), il s'avère que La Marseillaise se distingue par sa facilité à être chantée, devant les hymnes australien, allemand et canadien ...

Créez votre slogan "Le c.o.d.e." pour soutenir votre sportif/équipe !

Le slogan est une brève formule frappante lancée pour propager une opinion, soutenir une action. En sport, il est le plus souvent chanté... A la manière du "c.o.d.e." créez et partagez votre slogan en 4 temps ! (exemple : **c**oeur ! **o**bstination ! **d**éfense ! **e**ndurance !).

A vous de jouer

- c
- o
- d
- e





Rencontre avec... Franck Lemann, Président délégué de la FFSR (Fédération Française des Supporters de Rugby)

Comment devient-on membre aussi actif d'une structure comme la FFSR. Quel est ton parcours ?

Oh c'est une longue histoire mais en résumé on commence par jouer au rugby, puis on enlève les crampons, on vibre dans les tribunes et on fait ce qu'on a appris à faire : on transmet les valeurs ! J'ai ensuite croisé la route de la FFSR et choisi d'y apporter ma dynamique, mais ce sont les autres membres qui m'ont fait confiance pour aider le président Gerard Risacher à mener à bien cette aventure.

Quels conseils donnerais-tu à quelqu'un qui voudrait créer son association de supporters ?

Lancez vous, contactez-nous à la Fédération Française des Supporters de Rugby et nous vous accompagnerons !

Quel est ton meilleur souvenir de rencontres humaines lors d'une rencontre ou d'un déplacement ?

De nombreuses rencontres ont marqué mes souvenirs, Hervé, Mathias, Gilles, Coralie, Karen, Tatiana... Il faudrait des jours pour les citer mais si je ne dois en retenir qu'un ce sera Mathias qui nous a quitté trop tôt mais grâce à qui nous continuons de nous réunir une fois par an, avec ses amis Toulonnais, Basques, Corses, Parisiens et surtout ses amis de Bordeaux.



Rencontre avec... Serge Lejeune, Secrétaire de l'UNCSB - Fans Basket France

Quels sont les objectifs de l'UNCSB - Fans Basket France ?

Nos objectifs ont toujours été de maintenir le Fairplay dans les salles de basket, développer la convivialité entre supporters, défendre les intérêts des clubs de supporters et des spectateurs auprès des instances nationales, et s'ouvrir aux structures étrangères qui prônent des valeurs similaires aux nôtres...

Comment devient-on membre aussi actif d'une structure comme l'UNCSB - Fans Basket France ? Quel est ton parcours ?

Ma participation dans le bénévolat au sein des clubs de supporters de Basket est liée aux activités sportives de mes deux filles et de mon épouse (joueuse de Basket etoureuse de ce sport). Pour avoir apporté mon soutien et mon aide en permanence au club des supporters du Mans, puis de l'Union, j'ai accepté d'en prendre la présidence de 2001 à 2007. Depuis, en parallèle avec le bénévolat dans le club du SCM, je suis secrétaire de l'UNCSB. Aujourd'hui à 73 ans, j'ai toujours en ligne de mire la formation de successeurs.

Quel est ton meilleur souvenir de rencontres humaines lors d'une rencontre ou d'un déplacement ?

Mes meilleurs souvenirs, ce sont les 21 assemblées générales de l'UNCSB avec tous les liens qui unissent les supporters de l'Hexagone et maintenant de l'Europe ! Mais je pense plus particulièrement à l'Assemblée de 2015 au Sénat à Paris avec notamment un bel éloge à mon épouse qui m'a accompagné en permanence dans cette mission de développement du supportérisme fairplay.





L'Instance Nationale du Supportérisme, **nouvel acteur** dans le paysage sportif !

Son rôle est de réunir au niveau national tous les acteurs du supportérisme pour impulser la nouvelle approche des supporters français.

Une diversité de profils

L'INS est composée d'acteurs d'horizons différents : représentants de clubs, de ligues, de fédérations sportives et d'associations de supporters, mais aussi maires, juristes, députés, sociologues, représentants du ministère de la Justice, de l'Intérieur, et du Transport, Comité Olympique...

La question du supportérisme en France a désormais un cadre législatif. L'INS permet d'en rappeler les missions : contribuer au dialogue entre les supporters et les autres acteurs du sport ; réfléchir et faire des propositions quant à la participation des supporters au bon déroulement des compétitions et à l'amélioration de leur accueil.

L'INS a pour but de favoriser les conditions d'un dialogue constructif à l'échelle internationale, nationale et locale grâce notamment au suivi de la mise en place progressive des "référents supporters" (ou SLO : Supporter Liaison Officer). Elle traite également de points aussi variés que la question du matériel autorisé dans les stades, le coût des déplacements, la gestion des conflits...

Cette instance rendra compte, à l'occasion d'un rapport annuel, du travail effectué mais aussi de celui des acteurs du sport dont la Division Nationale de Lutte contre le Hooliganisme (DNLH).

A chaque sport, son c.o.d.e. du supporter

A l'initiative du ministère des Sports, "Le c.o.d.e. du supporter" permet à chaque fédération, ligue, club ou association de supporter d'avoir à disposition une version du guide à ses couleurs. Retour sur les différentes déclinaisons de l'année 2016-2017...





Le supportérisme sans frontières !

En mai 2017, les rugbyemen des lycées de la Borde basse de Castres se sont envolés pour Fukuoka, au sud du Japon, pour rencontrer les meilleurs lycées du monde. Les organisateurs japonais y avaient notamment convié les champions d'Angleterre, d'Afrique du Sud, des Fidji et de la Nouvelle Zélande. Si nos guerriers ont défendu leurs chances sur le terrain, ils ont su aussi créer des liens d'amitié avec de nombreux joueurs de différentes délégations : japonais, russes, fidjiens, anglais...

Mais s'ils sont parvenus à créer la surprise en s'imposant sur ce tournoi (vainqueurs face aux Néo-Zélandais en finale), cet exploit fut possible grâce aux milliers de supporters venus des quatre coins du monde qui les ont soutenus !

Par les réseaux sociaux pour les amis, familles et autres restés à l'autre bout du monde en France, de nombreux messages d'encouragements nous sont ainsi parvenus régulièrement tout au long de la compétition. Plus de 650 appareils se sont connectés au Facebook Live pour suivre la finale à 6h50 du matin en France !

Par d'autres délégations acquises à notre cause au fil de la compétition. Les Anglais,



pourtant grands ennemis historiques des Français en rugby, ont été les plus chaleureux.

Des japonais sur place, amoureux de la France et du jeu à la française, exhibaient les drapeaux tricolores et lançaient des encouragements parfois même en français. "Les "Allez la France" résonnent encore dans nos têtes", avouera Pierre Portes à la sortie de la finale victorieuse.

Alexandre Rougier (capitaine) s'est étonné de l'immense respect du public lors du match contre l'équipe hôte Fukuoka lors de ses tentatives de tir au but et des applaudissements nourris suite à la victoire française dans ce match d'ouverture, devant des tribunes aux couleurs du Japon.



Calendrier 2018 du supporter



- ▶ 20 janvier 2018 : Cross national UNSS MGEN à Blagnac
- ▶ 05 au 10 février 2018 : Schools Winter Games UNSS ISF à Grenoble, cinquantième anniversaire des JO d'hiver 1968
- ▶ 02 au 07 avril 2018 : Championnat du monde scolaire UNSS ISF de cross-country à Paris, programme éducatif JOP #Paris2024
- ▶ 07 mars 2018 : "La Lycéenne UNSS MAIF Run" à Paris, Lyon, Bordeaux, Montpellier, Besançon, Caen (14 mars)
- ▶ Du 20 janvier au 15 juin 2018 : 140 championnats de France UNSS sur tout le territoire
- ▶ 12 au 16 juin 2018 : Jeux internationaux de la jeunesse, Haute-Saône Vesoul



FFVolley

- ▶ 10 mars : Finales de la Coupe de France à Paris Coubertin.
- ▶ Mai et juin 2018 : VolleyBall Nations League.
- ▶ De mai à août 2018 : Championnat de France de Beach Volley.
- ▶ Du 9 au 30 septembre 2018 : Championnat du Monde Masculins en Italie et Bulgarie.



FFHB



- ▶ Du 12 au 28 janvier 2018 : Championnat d'Europe Masculin de Handball 2018 en Croatie.
- ▶ Du 29 novembre au 16 décembre 2018 : Championnat d'Europe Féminin de Handball France, 1^{er} Championnat d'Europe organisé en France (Brest, Montbéliard, Nancy, Nantes, Paris).



- ▶ Du 3 février au 17 mars 2018 : Tournoi des 6 Nations.
- ▶ 25 et 26 mai 2018 : demi-Finales de TOP 14 à Lyon.
- ▶ 2 juin 2018 : finale de TOP 14 à Paris.



- ▶ Coupe du Monde 2018 en Russie.
- ▶ Championnat d'Europe Femmes U19.



- ▶ Février 2018 : France Leaders Cup Disneyland Paris.
- ▶ 2019 : Qualification pour les Championnats du Monde en Chine.
 - Vendredi 23 février 2018 : France - Russie, à Strasbourg (Rhénus)
 - Dimanche 25 février 2018 : France - Belgique, à Nancy
 - Vendredi 29 juin 2018 : Bosnie-Herzégovine - France
 - Lundi 2 juillet 2018 : Russie - France



Découvrez,
notre collection et
adoptez vous aussi la **c.o.d.e.**
attitude!

Collection
Sport



Collection
Nature



Collection
Société



Collection
Métier



www.collectionlecode.fr

 LaCODEattitude

Glossaire

à quelque chose by

Un lexique pratique

Le
c.o.d.e.
du supporter

INS

Instance Nationale du Supportérisme. Cette instance vise à mettre en place un véritable dialogue entre les supporters et l'ensemble des acteurs du sport, afin de réfléchir aux conditions de participation des associations de supporters au bon déroulement des compétitions sportives relevant des ligues professionnelles.

ARBITRE

Autorité chargée de la régulation du jeu. L'arbitre contribue au bon déroulement d'une manifestation sportive.

EXCELLENCE, AMITIÉ, RESPECT

Ce sont les valeurs des Jeux Olympiques.

CONVIVIALITÉ

Mot dérivé du latin convivium : "repas en commun". Il désigne initialement le plaisir de vivre ensemble, et la recherche d'un échange amical autour d'une table ! Il renvoie toujours aujourd'hui au désir d'être ensemble.

SUPPORTER

Verbe transitif à multiples sens ! Résister à une épreuve ou à l'effet de quelque chose ; mais aussi : tolérer, accepter quelque chose ; mais aussi : être soumis à redevance ; mais aussi : soutenir quelque chose, lui servir d'appui, d'assise ; et last but not least : soutenir et respecter son équipe ou son sportif dans les bons et mauvais moments !

SLO

"Supporter Liaison Officer" ou Référent Supporter. Nouvel acteur-clé du supportérisme, interface entre l'ensemble des acteurs, il veille à ce que l'intérêt de tous les supporters soit pris en compte par les autres acteurs.

AGRÈMENT

La loi du 10 mai 2016 a créé, au service des supporters, plusieurs outils dont l'agrément des associations de supporters. Il permet à l'association de supporters d'être un acteur officiellement reconnu dans ses relations avec son club. Il est valable pour cinq années et est renouvelable.

DIVERTISSEMENT

Activité qui permet à chacun d'occuper son temps libre en s'amusant, et de se détourner ainsi de ses préoccupations.

Les 10 JE^{by}

10 RÉFLEXES SIMPLES

Le
c.o.d.e.
du supporter

1

JE
respecte
les équipes,
les adversaires,
les arbitres,
les éducateurs,
les dirigeants

2

JE
m'informe
sur les règles du jeu
et les lois en
vigueur

3

JE
créé
une association de
supporters

4

JE
profite
du spectacle,
de l'ambiance

5

JE
fais
des rencontres
enrichissantes

6

JE
participe
en encourageant,
en chantant

7

JE
m'ouvre
à d'autres
cultures

8

JE
supporte
mon équipe, mes
enfants, ma femme,
mon mari, mon
patron !

9

JE
partage
ma ferveur, ma
passion

10

J'adopte
La c.o.d.e.
attitude !

Une réalisation / en partenariat avec

collectionlecode.fr

